

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS du 31 mai 2017

Représentaient l'UNSA :

Jacques DELCEY	DDT Jura	03.84.86.80.22	jacques.delcey@jura.gouv.fr
Géraldine FABIOUX	DDT Eure et Loir	02.37.20.50.24	geraldine.fabioux@eure-et-loir.gouv.fr
Martine FONTAN	DDT Dordogne	05.53.45.57.45	martine.fontan@dordogne.gouv.fr
Nathalie PASTORET	LEGTA Hyères	04.94.01.35.55	nathalie.pastoret@educagri.fr
Benoît PECQUEUR	DRAAF Normandie	04.32.18.94.04	benoit.pecqueur@agriculture.gouv.fr
Clotilde LABANDEHORE	DDT Creuse	(experte)	
Gwendoline PROSPER	LEGTA Roanne Chervé	(experte)	
Fabien STECKLER	LEGTA Courcelles Chaussy	(expert)	

INFORMATION : Les recours n'ont pas été étudiés. Une CAP exceptionnelle aura lieu courant juin. L'administration doit nous transmettre la date très rapidement

DECLARATION LIMINAIRE

Avant d'aborder, M le Président, les thématiques relatives à la gestion des Adjointes Administratifs, nous tenons ici à exprimer notre satisfaction de voir le ministère de l'agriculture reconduit, a priori, dans son périmètre d'intervention.

L'attachement des agents à leur ministère est important. Toutefois, les restructurations intervenues dans les départements et les régions ont durement affecté les conditions de travail de nos collègues et parfois leur santé. Le contexte agricole actuel et la situation en SEA, services au bord de la rupture, font que certains de nos collègues sont au bord de l'épuisement professionnel ou en situation de mal être.

Il est donc nécessaire que l'ensemble de la chaîne hiérarchique soit mobilisé pour trouver des solutions adaptées, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la prévention dont les représentants du personnel.

Dans un contexte d'incertitude, la poursuite de la mise en œuvre du PPCR par la sortie du décret 2017-722 est un élément positif. Il permet aux fonctionnaires de poursuivre une carrière sur deux grades. Un agent ayant atteint depuis au moins trois ans le dernier échelon de **son grade de recrutement**, doit voir ses perspectives d'évolution abordées lors de l'entretien annuel. Ce point devra faire l'objet d'une appréciation particulière afin d'être porté à la connaissance de la CAP.

Afin que ce décret ne reste pas lettre morte, **à partir de 2019, l'UNSA demande la remise, aux pré-CAP, d'un tableau des agents concernés, intégrant les appréciations particulières.**

Le nombre important de recours déposés, suite à la mise en œuvre du RIFSEEP, met en exergue un véritable mal être vécu par les personnels quant :

- A la reconnaissance du travail accompli.
- A leur adaptation face à la complexification de leur métier.
- Aux conditions de travail difficiles dans un contexte très changeant pour de nombreux services (restructurations, problèmes dans les SEA, ...).

Nous tenons à rappeler que les Adjoints Administratifs assument, pour beaucoup, des responsabilités qui vont au-delà des missions de catégorie C. Or, leur évolution de carrière au travers des examens professionnels, tant pour changer de grade que pour accéder à la catégorie B, est un véritable parcours du combattant.

L'UNSA ne peut que se satisfaire de l'augmentation du taux de promotion dans le cadre du Plan de requalification de C en B pour les années 2016 à 2018 qui permettra, au titre de 2016, la promotion de 24 agents supplémentaires.

Dans ce contexte, nous demandons la poursuite du plan de requalification de C en B. Ce dernier est essentiel, il permettra de reconnaître et de valoriser les missions et compétences des agents.

Dans l'enseignement agricole, l'UNSA constate qu'il y a de moins en moins d'agents administratifs dans les établissements d'enseignement. Se posent donc des problèmes de couverture de l'ensemble des permanences pendant les congés. Cela crée des tensions dans les services, les personnels se trouvant dans l'obligation de morceler leurs vacances à l'excès. Le nombre de permanences n'est plus en adéquation avec le nombre d'agents administratifs dans les établissements.

Notre syndicat est intervenu au CTM du 23 mars 2017 afin de dénoncer des comportements de harcèlement de toutes natures notamment envers des femmes. Nous réitérons notre demande de vigilance du ministère et de suivi des agents sanctionnés pour de tels faits.

Plus généralement, et à l'occasion de ce nouveau quinquennat, nous serons très mobilisés sur la défense du statut de la Fonction Publique garant de la neutralité et de l'indépendance du fonctionnaire. C'est pourquoi, nous condamnons toutes mesures régressives, passéistes et dangereuses pour l'avenir du service public et de ses agents.

Nous aurons également à cœur de défendre le maintien et le renforcement d'une RH de proximité nécessaire pour accompagner les agents dans leur parcours professionnel avec les effectifs correspondants. Cette RH de proximité est l'outil indispensable pour concrétiser l'amélioration des carrières, l'exigence de reconnaissance professionnelle et l'amélioration des conditions de travail dans les services.

Nous nous inquiétons des annonces récentes dans "acteurs publics" qui mettent en avant la robotisation de tâches administratives qui pourraient supprimer jusqu'à 8 % des effectifs de la filière administrative de la fonction publique.

Notre ministère envisage-t-il à terme une robotisation de certaines opérations administratives ?

Nous remercions le Ministère pour la mise en œuvre effective du PASS éducation que l'UNSA a demandé pour les personnels administratifs et techniques de l'enseignement agricole, mais nous regrettons qu'il ne soit pas disponible dans tous les établissements, alors que certaines régions ont déjà commencé la distribution auprès des agents.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme HAYOT avec qui nous espérons travailler de façon constructive dans l'intérêt des agents. Enfin, nous ne terminerons pas sans remercier les gestionnaires pour leur travail et leur disponibilité.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Organisation du Ministère : l'Administration indique que, non seulement le Ministère de l'Agriculture est reconduit, mais qu'il sera renforcé dans ses attributions par le retour du secteur « pêche ».

Sur la tenue des CAP nationales, l'Administration est favorable à les conserver sous cette forme, car c'est un lieu d'échange et de remontées d'information en provenance du terrain.

PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)

Ce plan a été instauré par le décret de mai 2016 et concerne les agents des catégories A, B et C.

L'Administration explique que les reclassements sont en cours et qu'elle a essayé de respecter les délais. Elle reconnaît que c'est insuffisant, qu'il s'agit d'un premier pas ouvrant des perspectives aux agents.

PLAN DE REQUALIFICATION DE C en B

Ce plan est négocié sur 4 ans (2015 à 2018) et se traduit par une augmentation des quotas de passage de C en B. L'Administration indique qu'elle sera attentive à cette valorisation des adjoints administratifs.

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE PASSAGE DE C EN B

Les représentants du personnel évoquent les difficultés que rencontrent beaucoup d'agents en raison notamment des centres d'épreuves excentrés et de l'inadéquation des épreuves.

L'Administration reconnaît que c'est un vrai sujet, qu'il y a eu peu de candidats à cet examen en 2017 et s'interroge sur son éventuelle suppression, avec le report des postes sur la liste d'aptitude.

L'UNSA souhaite qu'une réflexion soit menée sur ce point, car la suppression de l'examen professionnel pourrait léser les agents les plus jeunes souhaitant le présenter.

De plus, cela pourrait amener à une révision des critères de promotion par liste d'aptitude, et notamment le critère d'âge.

PROMOTIONS DE C EN B – PERTE DE REMUNERATION

L'Administration reconnaît, là aussi, qu'il s'agit d'un vrai sujet et indique le traiter avec le maximum de transparence possible, en prenant en compte d'autres thèmes tels que la NBI.

En 2017, les structures reconduiront leurs propositions à l'identique de 2016 sans savoir si l'agent en retirera ou non un bénéfice. Il y aura ensuite un examen par l'Administration Centrale de la situation individuelle des agents proposés, pour prendre en compte les différentes sensibilités (reconnaissance, aspect financier, etc...)

L'Administration ajoute avoir saisi le Ministère de la Fonction Publique de ce dossier.

RIFSEEP

Le problème qui se pose pour les adjoints administratifs est la détermination du groupe de classement (1 ou 2) par rapport aux fonctions exercées.

L'Administration explique que le système est complexe et encore plus parce qu'il a fallu quitter un système de primes non lié aux fonctions. Elle a voulu être pragmatique en limitant les groupes de fonctions à 2 pour les adjoints administratifs. Elle ajoute avoir tenu compte de l'historique tout en conservant un système équitable pour tous et indique que, globalement, aucun agent n'a subi de pertes financières. Elle reconnaît que des efforts de pédagogie et d'explication restent à faire et que le système ne sera jamais parfait, bien que des socles indemnitaires aient été prévus.

Elle indique, par ailleurs, qu'un système de garantie a été mis en place pour lutter contre les effets du RIFSEEP en cas de mobilité.

L'UNSA intervient, suite à l'annonce d'un groupe de travail sur le RIFSEEP devant se tenir le 20 juin 2017 : si des thématiques transversales, relevant du CTM sont bien communes à l'ensemble des corps, il doit y avoir un groupe de travail par corps abordant plus particulièrement la « technique », c'est-à-dire les fonctions et les spécificités du corps.

SEA

Compte tenu de la forte charge de travail dans les SEA/SPA, les promotions ont été accordées en priorité aux agents de ces services pour l'année 2016, au détriment d'agents d'autres structures.

Ce sujet sera débattu lors du prochain CTM de juillet, car la situation ne doit pas devenir pérenne.

REGLE DE GESTION DES 3 ANS DANS UN POSTE

Les représentants du personnel renouvellent leur désaccord sur ce point.

L'Administration répond qu'elle essaie d'appliquer la règle des 3 ans avec une certaine ouverture d'esprit, en alliant l'intérêt de l'agent avec celui de sa communauté de travail et de ses collègues.

DIFFICULTES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Un point de vigilance particulier doit être porté par les IGAPS, notamment sur le RIFSEEP et sur les critères d'évaluation. Au niveau indemnitaire, une harmonisation s'est faite en 2014, au bénéfice de certains étant en dessous des plafonds.

Les effectifs sont en baisse, il y a de moins en moins de postes d'adjoints administratifs ce qui oblige à faire appel à des contractuels sur budget. La DGER n'est pas transparente sur les départs en retraite et le remplacement ou non de ces agents. Nous souhaitons avoir une cartographie des postes afin d'obtenir une meilleure visibilité des postes vacants dans les EPLEFPA.

Pour les mobilités, il y a toujours des besoins. En ce qui concerne les demandes de principe pour les établissements d'enseignement, il faut voir avec la DGER.

DIVERS

REDUCTIONS D'ANCIENNETE

Année de référence : 2016

date d'attribution : 1^{er} janvier 2017

Effectifs du corps à prendre en considération	2753
Nombre de mois à distribuer en 2016 (90% de l'effectif à prendre en considération)	2479
Nombre de bénéficiaires potentiels compte tenu des départs (retraites, radiation, intégration à l'autres corps)	2708
Nombre d'agents proposés à un mois de réduction d'ancienneté	2693
Nombre d'agents proposés à zéro mois de réduction d'ancienneté	13
Nombre d'agents proposés à un mois de majoration d'ancienneté	2
Reliquat (éventuel) de mois restant non distribués au titre de 2016	0

Rappel des critères d'attribution des réductions d'ancienneté :

- Retrait des agents en fin de fonction ou ayant été promu dans un corps supérieur.
- Retrait des agents en carrière inactive.
- Retrait des agents ayant obtenu le plus de bonifications l'année n-1.
- Retrait des agents ayant obtenu le plus de bonifications les 3 dernières années.
- En cas d'égalité, garder les agents les plus âgés.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MUTATIONS
- DEMANDES D'INTEGRATION APRES DETACHEMENT AUPRES DU MAAF
- DEMANDE D'INTEGRATION APRES PNA AUPRES DU MAAF
- DEMANDE DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
- DEMANDE DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS (SOUS RESERVE DE REINTEGRATION)
- TITULARISATIONS DANS LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
- TABLEAUX D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE AU TITRE DE 2016 (1^{ER} JUILLET 2016)
- TABLEAUX D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE AU TITRE DE 2017 (1^{ER} JUILLET 2017)

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE